



COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal Jeudi 17 septembre 2015

Décisions

www.wemmel.be

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : **Raf De Visscher**, président du conseil communal,
Walter Vansteenkiste, bourgmestre,
Christine Lemmens, Bernard Carpriaux, Monique Van der Straeten, Vincent Jonckheere, échevins
Jan Verhasselt, Didier Noltinx, Roger Mertens, Jacqueline Moreau, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels, Robert De Lille, Thierry Mombeek, Koen Weemaes, Wies Herpol, Steve Goeman, Veerle Haemers, Michèle Laemont, Bert Vannieuwenhuysse, conseillers
Katrien De Taeye, secrétaire communale.

Excusés : **Marcel Van Langenhove**, échevin, **Christian Andries, Alain Stubbe, Monique Froment, Cynthia Kiss**, conseillers

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

Deux points supplémentaires sont fixés à l'ordre du jour :

- École communale fondamentale francophone – Étude dirigée proposée par les enseignants aux élèves de l'école primaire – année scolaire 2015-2016 : porté en urgence à l'ordre du jour et sera traité au point 20. Cet ajout est approuvé À L'UNANIMITÉ.

- Rupture du consensus lors du Collège du 16/09/2015 : mise en demeure de Vivaqua pour non-respect de l'accord de coopération : sera traité au point 21.

L'ordre du jour dans son ensemble est approuvé À L'UNANIMITÉ.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 25/06/2015 : est approuvé À L'UNANIMITÉ.
2. CPAS : compte annuel 2014 : l'échevin Jonckheere commente ce point : il en est pris connaissance.
3. Compte annuel 2014 : suppression de la version du CC du 25/06/2015 : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

4. Compte annuel 2014 : approbation : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé par 15 voix pour et 5 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels).
5. Modification budgétaire n° 1 -2015 : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
6. Adaptation du plan pluriannuel 2014-2019 : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
7. Dépenses obligatoires et inattendues pour la réparation du bus – approbation du Collège du 05/08/2015 : prise en connaissance : l'échevin Jonckheere commente ce point : il en est pris connaissance.
8. Désignation d'un huissier de justice pour des factures/des contributions impayées.
Approbation du cahier des charges et modalités d'adjudication : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
9. Règlement de rétribution sur la délivrance de documents administratifs et de renseignements urbanistiques : approbation : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé par 15 voix pour et 5 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels).
10. Réaménagement du Rassel : approbation de l'offre (estimation approximative : 370.749,80 €) IWVB – le remplacement des conduites d'eau – le financement de la commune de Wemmel – budget à prévoir pour 2016 : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
11. Mission de « Levage de véhicules sur le domaine de la commune de Wemmel pour une période de 36 mois » – Approbation du cahier des charges, estimation des coûts et modalités d'adjudication : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
12. Contrat d'entretien pour les routes, les égouts et les cours eaux patrimoniaux – approbation du cahier des charges, estimation des coûts et modalités d'adjudication (appel d'offres général) : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
13. Mise à jour de la banque des données des égouts : mesures et livraison numérique d'un extrait de 15 zones du GRB-CAD (système d'information géographique à grande échelle) – approbation du cahier des charges, estimation des coûts et modalités d'adjudication : l'échevin Carpriau commente ce point. Le bourgmestre quitte la séance. Ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
14. École communale fondamentale néerlandophone (NGBS) – programme scolaire décréteil : le bourgmestre réintègre la séance : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
15. Approbation du cahier des charges et estimation des coûts pour la livraison et l'impression d'imprimés communaux : l'échevine Van der Straeten commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
16. Règlement de police portant interdiction générale et temporaire des abattages à domicile : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
17. Règlement de police concernant la pelouse synthétique du stade M. Van Langenhove : le bourgmestre commente ce point. Les numéros des articles de l'arrêté sont rectifiés. Le point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
18. IWVB – perspectives d'avenir : demande de point de vue concernant la résiliation anticipée d'IWVB et de, si oui ou non, faire usage d'une consultation commune du marché : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

19. Adhésion à la division des services complémentaires de FARYS/TMVW et désignation d'un représentant au comité de direction : le bourgmestre commente ce point. Il est désigné en tant que représentant au comité de direction de TMVW – Services complémentaires par 15 voix pour et 5 contre (Bernard Carpriau, Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels).
20. École communale fondamentale francophone – Étude dirigée proposée par les enseignants aux élèves de l'école primaire – année scolaire 2015-2016 : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
21. Rupture du consensus lors du Collège du 16/09/2015 : mise en demeure de Vivaqua pour non-respect de l'accord de coopération : l'échevin Carpriau explique pourquoi il a rompu le consensus. Le bourgmestre commente la suite de ce point. Roberto Galluccio propose d'ajourner le point jusqu'à ce qu'une réunion ait eu lieu avec Vivaqua. Cette proposition est rejetée par 5 voix pour (Bernard Carpriau, Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels) et 10 contre. Le point est approuvé par 15 voix pour et 5 contre (Bernard Carpriau, Didier Noltinx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Jeannine Sarels).

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Koen Weemaes

1. Demande ce que la commune projette de faire dans le cadre du nouveau plan de délestage.

Le bourgmestre répond que le Collège n'est pas encore au courant.

La secrétaire communale répond que cette information a été reçue aujourd'hui par le service Affaires territoriales.

2. Demande s'il est normal que dans la Rue W. Bernard, l'éclairage LED s'éteint au bout de 2 heures.

L'échevin Carpriau répond que ce n'est en effet pas normal et qu'un contrôle sera effectué.

3. Propose de mieux informer les citoyens du fait que la réfection d'un trottoir n'est pas gratuite. Le bourgmestre répond que le citoyen signe un contrat avec la commune lorsqu'il fait réparer son trottoir par la commune. Les frais à payer sont clairement précisés dans ce contrat. Ce n'est toutefois pas le cas lors de l'aménagement d'une nouvelle rue.

4. Demande quand des arbres seront plantés dans les nouvelles rues (e.a. Eyckveld). Il propose d'utiliser des ifs. Ceux-ci pouvant être taillés gratuitement au profit de la lutte contre le cancer, ce serait l'occasion de réaliser des économies sur l'entretien tout en soutenant une bonne cause.

L'échevin Jonckheere répond qu'il faut vérifier si la plantation d'arbres est prévue. Quoiqu'il en soit, il pensait que l'if était une haie et non un arbre.

Koen Weemaes ajoute que des subsides peuvent être demandés. De cette manière, la plantation ne devrait être financée qu'à concurrence de 20 % par la commune. Il renvoie à ce sujet à un communiqué de presse du ministre Weyts publié aujourd'hui : « *Incitant de 200.000 € par an au profit du caractère flamand et vert de la périphérie flamande de Bruxelles* ».

Bert Vannieuwenhuysse

Se basant sur son expérience personnelle, il demande ce qu'un citoyen doit faire lorsque sa carte de riverain est périmée et qu'il doit de ce fait payer la taxe de stationnement. Il a récemment été lui-même dans le cas et affirme ne pas avoir été invité à renouveler sa carte.

Le bourgmestre répond que si un citoyen n'est pas d'accord de payer la taxe, il peut toujours introduire un recours auprès du Collège des Bourgmestre et Échevins.

Le Collège examine alors le cas et rend une décision.

Thierry Mombeek quitte la séance.

SÉANCE À HUIS CLOS

22. Décision concernant la désignation d'un directeur des finances faisant fonction en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire actuel conformément à l'art. 81 et 82 du décret communal : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

Cette liste est consultable à la maison communale, Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, chaque jour ouvrable entre 8h30 et 11h30 et ce jusqu'au 16 octobre 2015.

Wemmel, le 24 septembre 2015

Par ordonnance :
La secrétaire communale
(s) K. DE TAEYE

Le président
(s) R. DE VISSCHER